Chronique sur la justice climatique en Europe (2024)

Par
Delphine Misonne
Maître de recherches au FNRS, Professeure à l'UCLouvain Saint-Louis – Bruxelles
Marta Torre-Schaub
Directrice de recherche au CNRS, ISJPS, Université Paris 1 (France)
et
Amélie Adam
Avocate au barreau de Liège-Huy

Résumé

Cette chronique, troisième d'une série annuelle, met en lumière le contentieux climatique qui a marqué l'année 2024, caractérisée par des audiences inédites et des décisions historiques rendues par les plus hautes juridictions, de Strasbourg à La Haye. La présente contribution livre les enseignements des décisions rendues par la Cour européenne des droits de l'homme (I), des avis consultatifs (rendus ou en attente) par les plus hautes cours internationales (II) et des décisions remarquées concernant les exigences envers des entreprises par rapport à leurs efforts et ambitions climatiques (III). Les évolutions récentes relatives à la désobéissance civile écologique y sont également abordées (IV), ainsi qu'un point d'attention sur les nouvelles perspectives offertes par le mécanisme de la médiation (V).

Abstract

This chronicle, the third in an annual series, highlights the advances that marked the year 2024 in relation to climate litigation, where unprecedented hearings and historic rulings from the highest courts, from Strasbourg to The Hague, are now on the record. The proposed analysis takes stock and discusses (I) key legal answers that were provided by the European Court of Human Rights on the relation between climate and human rights, (II) the content of the advisory opinion delivered by the Tribunal on the Law of the Sea and the stakes behind the hearings that were launched before the International Court of Justice, (III) landmark rulings on corporate climate duties, (IV) recent developments on civil disobedience and climate action and, at last, (V) offers insights on the possible future promises of mediation mechanisms.

Introduction

L'année 2024 restera celle du saut d'échelle en matière du contentieux climatique, puisque de hautes cours internationales ont délivré des enseignements historiques sur les obligations des États à l'égard du défi climatique : le tracé d'une nouvelle voie par la Cour européenne des droits de l'homme pour l'approche du changement climatique à l'aune des droits humains, d'une part, et l'interprétation des obligations internationales des États à l'égard du milieu marin à la lumière du changement climatique, par le Tribunal international du droit de la mer, d'autre part. La Cour internationale de justice n'est pas en reste puisque les plaidoiries relatives à une demande d'avis consultatif sur le cadrage international des obligations des États, ainsi que sur leurs conséquences juridiques en matière climatique se sont déroulées également au mois de décembre de cette même année.